

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue le mardi 6 mars 2018, à l'Édifice municipal de Rivière-Héva à compter de 19 h 30 sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants :

Ginette Noël
Jean-Guy Lapierre
Yvon Charette
Chantal Thibault
Charles Desrochers
Rose-Anne Lévesque

Madame Nathalie Savard, directrice générale et secrétaire-trésorière et madame Cindy Paquin secrétaire-trésorière adjointe sont présentes.

2018-03-45 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant :

3.17 Confirmation d'utilisation de la subvention du MTMDET

Et en enlevant le point 3.11

Adoptée

2018-03-46 Adoption des procès-verbaux

Monsieur le maire fait ajouter à la résolution 2018-02-33 que lui-même, Charles Desrochers et Ginette Noël étaient contre le fait que madame Nathalie Savard soit rémunérée pour la formation qui était offerte le 18 février car ils considéraient que cela faisait partie de son salaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'accepter les procès-verbaux tels que rédigés ainsi que la modification mentionnée ci-haut.

Adoptée

2018-03-47 Liste des comptes payés au cours du mois de février

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes telle que présentée au montant de 94 550.43\$ du chèque #C1809628 au #C1809674.

Adoptée

2018-03-48 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 77 392.91\$ du chèque #C1809675 à #C1809696.

Adoptée

2018-03-49 **Dépôt des dépenses salariales**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'accepter le dépôt des dépenses salariales tel que présenté.

Adoptée

2018-03-50 **Correspondance**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'accepter la correspondance telle que présentée.

Adoptée

2018-03-51 **Dérogation pour le projet domiciliaire sur la rue du Parc**

Considérant qu'il y aurait lieu de donner des dérogations pour la profondeur des terrains 2, 10, 11,12, 13 et 14 qui ne peuvent être de 75 mètres. Les largeurs sont conformes et les superficies sont toutes conformes aux normes en vigueur.

Considérant que le CCU recommande les dérogations;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et unanimement résolu d'autoriser les dérogations.

Adoptée

2018-03-52 **Dérogations pour les lots (6 198 261, 6 197 521 et 5 766 151)**

Considérant que lesdits lots sont situés en zone RA-12;

Considérant que la marge de recul minimale arrière est de 25%;

Considérant que les règlements sont en modification et qu'il n'y aura plus de restriction en pourcentage;

Considérant que lorsque les nouveaux règlements seront adoptés au cours de l'année, lesdits lots seront conformes car ils devront respecter la bande riveraine en ce qui concerne la marge de recul minimale arrière;

Considérant que le CCU recommande les dérogations;

En conséquence, il est proposé par madame Chantal Thibault et unanimement résolu d'accepter les dérogations.

Adoptée

2018-03-53 **Résolution pour la signature des résolutions par le maire en plus de la direction générale**

Attendu que monsieur le maire demande au conseil d'avoir l'autorisation de signer les résolutions;

Attendu que l'article 142 du Code municipal le mentionne;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'autoriser la demande en vertu de l'article 142 du Code municipal.

Adoptée

2018-03-54 **94, rue du Sommet (demande d'avis juridique pour la demande d'exemption de taxe foncière – usage non-autorisé au règlement de zonage)**

Attendu que les propriétaires demandent une exemption de taxe foncière en vertu de l'article 231.1 de la Loi sur la fiscalité municipale qui stipule :

Un presbytère d'une Église constituée en personne morale en vertu des lois du Québec, qui n'est pas compris dans une unité d'évaluation inscrite au nom de l'Église, est exempt de taxe foncière municipale ou scolaire pour la partie de sa valeur qui n'excède pas le produit obtenu lorsqu'on multiplie par la proportion médiane du rôle, établie pour le premier des exercices auxquels il s'applique, la valeur fixée par règlement du ministre.

Est un presbytère la résidence principale qui appartient à un ministre en charge d'un lieu de culte public d'une Église constituée en personne morale en vertu des lois du Québec.

Le premier alinéa ne s'applique qu'à un seul presbytère par église.

Attendu qu'au règlement de zonage, la propriété est située dans la zone V-2, et que cet usage n'est pas autorisé;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Noël et unanimement résolu de demander un avis juridique à Me Martin Bouffard de l'étude Morency Avocats.

Adoptée

2018-03-55 **Colloque Caïn Lamarre**

Il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et unanimement résolu d'autoriser les dépenses pour les intéressés au Colloque de Cain Lamarre avocats le 19 avril à Amos. Les sujets porteront sur :

- ✚ Projet de loi 122 : contrats de gré à gré et politique d'achat local
- ✚ Jusqu'où une municipalité peut-elle accorder des faveurs aux futurs résidents et entreprises afin de les faire venir sur son territoire
- ✚ La gestion des mesures disciplinaires et administratives en milieu municipal

Adoptée

2018-03-56 **Système d'Alarme**

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'accepter la soumission d'Alarme Val d'Or pour le bureau municipal, caserne, garage, vestiaire, station de pompage, aqueduc ainsi que l'installation d'une caméra pour la cour du garage et à l'entrée du bureau municipal et ce pour un montant de 4 363.32\$ taxes incluses.

Une soumission sera demandée pour les autres infrastructures afin d'uniformiser avec la même compagnie.

Adoptée

2018-03-57 Appels d'offres pour le nivelage

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu d'inviter des entrepreneurs pour le nivelage du réseau routier.

Adoptée

2018-03-58 Appels d'offres pour l'abat-poussière

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'inviter des fournisseurs pour l'épandage d'abat-poussière.

Adoptée

2018-03-59 Formation d'urbanisme en territoire agricole

Attendu que la Municipalité de Rivière-Héva n'est pas membre de la MMQ;

Attendu qu'une formation est offerte gratuitement pour les membres de la MMQ et que c'est refusé pour les non-membres même s'ils ont offert de payer pour la formation;

Attendu que notre région a un vaste territoire en zonage agricole;

Attendu que la formation porte sur le rôle et les responsabilités des municipalités à l'égard des projets en zone agricole :

- ✚ Approfondir ses connaissances à l'égard de la Loi de la protection du territoire et des activités agricoles
- ✚ Mieux connaître les procédures entourant les demandes d'autorisation, les demandes d'exclusion et les reconnaissances de droits acquis;
- ✚ Se familiariser avec le calcul des distances séparatrices à l'égard des nouveaux établissements d'élevage;
- ✚ Savoir traiter les demandes de permis pour les établissements d'élevage porcin en lien avec le chapitre IX de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que nous avons besoin de cette formation et même plus;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu que nous demandions l'autorisation d'avoir accès à toutes les formations pour le zonage agricole considérant toutes les particularités.

Adoptée

2018-03-60 Autorisation au Club de motoneige à utiliser une partie du chemin du Lac-Malartic

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'autoriser le Club de motoneige à utiliser une partie du chemin du

Lac-Malartic pour traverser le pont afin de rejoindre le sentier sur les terres privées.

Adoptée

2018-03-61 **Demande de commandite des Joyeux Troubadours pour le Gala Musical de Rivière-Héva**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu de contribuer pour la somme de 200\$ à la 7^e édition du Gala Musical de Rivière-Héva.

Adoptée

2018-03-62 **Reconnaissance du bénévolat – Bibliothèque**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu que la municipalité contribue pour la somme de 35\$ pour la semaine de l'action de nos bénévoles.

Adoptée

2018-03-63 **Commande des arbres de l'AFAT**

Il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et unanimement résolu de commander des arbres pour l'activité qui aura lieu en mai.

Adoptée

2018-03-64 **Demande d'appui de la communauté chrétienne Saint-Paul Nord de Rivière-Héva pour le pacte rural**

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'appuyer la demande pour le pacte rural.

Adoptée

2018-03-65 **Adhésion à la COMBEQ**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu d'adhérer à la COMBEQ pour 2018. Le montant est 431.16\$ taxes incluses.

Adoptée

2018-03-66 **Confirmation d'utilisation de la subvention du MTMDET**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu de confirmer que nous avons utilisé la subvention du Ministère des Transports de la mobilité durable de l'Électrification des Transports au montant de 85 115\$.

Adoptée

DIVERS

Compte rendu des élus

Chacun des élus informe le public des dossiers dont ils sont responsables.

QUESTIONS DU PUBLIC

Le conseil a su répondre aux questions du public

2018-03-66 **Levée**

À 20h04, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimentement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

Nathalie Savard
Directrice générale
Secrétaire trésorière

Réjean Guay
Maire